

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} MARS 2018

Le premier mars deux mille dix-huit, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Eric LOIZON, Maire.

Etaient présents : M. LOIZON, M. MATIAS, Mme BLENET, M. CORNEAU, Mme CAILLER, Mme HELIOU, Mme DUPOISSON, Mme FORGET, Mme COGNEAU, M. OUVRARD, M. TESSIER, M. ABELS, Mme FROIN, M. PINARD.

Absents : M. BOURRY, M. JUZEAU donne pouvoir à M. LOIZON, Mme MUSART, M. PIEDOUE donne pouvoir à Mme COGNEAU, Mme SEGRETAIN, excusés

Madame Séverine BLENET a été élue secrétaire.

I – VOTE DU TAUX DES TAXES

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux des taxes d'imposition votés en 2017 et de ne pas appliquer d'augmentation pour l'année 2018.

Taxes 2017	Taux
Taxe d'habitation	13,14%
Taxe foncière bâtie	17,92%
Taxe foncière non bâtie	47,50%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter le taux des taxes d'imposition pour l'année 2018.

II – PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF

- Délibération approbation du compte de gestion 2017

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte de Gestion dressé par Mme LIMET, inspectrice du Trésor pour le budget 2017.

Ces comptes sont en concordance et laissent apparaître les résultats suivants :

INVESTISSEMENT

Dépenses	551 144.38
Recettes	478 911.76
Déficit 2017	72 232.62
Déficit N-1	83 658.69
Résultats cumulés (avec RAR)	164 343.06

FONCTIONNEMENT

Dépenses	897 244.39
Recettes	1 062 937.77
Excédent	165 693.38
Excédent N-1	143 853.31
Résultats cumulés	309 546.69

- Délibération approbation du compte administratif 2017

Le Maire présente le compte administratif du budget Commune 2017.

Le Conseil Municipal vote pour désigner un président de séance, M. OUVRARD Daniel est élu à l'unanimité. Le Maire quitte la salle de Conseil, le Président M. OUVRARD fait procéder au vote des comptes qui présentent les résultats suivants, qui sont approuvés à l'unanimité :

INVESTISSEMENT

Dépenses	551 144.38
Recettes	478 911.76
Déficit 2017	72 232.62
Déficit N-1	83 658.69
Besoin financement restes à réaliser	8 451.75
Résultats cumulés	164 343, 06

FONCTIONNEMENT

Dépenses	897 244.39
Recettes	1 062 937.77
Excédent	165 693.38
Excédent N-1	143 853.31
Résultats cumulés	309 546.69

- Affectation des résultats de l'année 2017

Le Conseil Municipal après avoir approuvé ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2017,

Constatant que le Compte Administratif présente après reprise des résultats de l'exercice antérieur :

- Un excédent cumulé de Fonctionnement de 309 546.69 €
- Un déficit d'Investissement de 164 343.06 €

Décide d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

Excédent de Fonctionnement	au compte R 002	145 203.63 €
Autofinancement	au compte 1068	165 116.31 €
Déficit d'investissement	au compte D 001	114 941.31 €

III – PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET 2018

Monsieur le Maire présente les chiffres proposés pour le budget 2018, étudié lors de la commission générale du 22 février.

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le budget suivant :

Fonctionnement

- Recettes : 1 138 203.63 €
- Dépenses : 1 138 203.63 €

Investissement

- Recettes : 947 728.72 €
- Dépenses : 947 728.72 €

Monsieur le Maire précise que certains travaux dont le financement est inscrit en section d'investissement devront être lancés rapidement, dont la rénovation de la charpente qui supporte les cloches de l'église.

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS

- AMENDES DE POLICE

Monsieur le Maire expose que dans le cadre du reversement des amendes de police, le Conseil Départemental est chargé de répartir une dotation de l'Etat, entre les différentes communes de moins de 10 000 habitants. Le versement de cette subvention est conditionné au fait de réaliser un projet d'aménagement nouveau, en priorité pour l'élaboration d'aménagements liés aux déplacements doux. Le dossier doit être transmis au Département pour le 26 mars 2018.

Il propose de solliciter une aide auprès du Département au titre de la répartition du produit des amendes de police pour l'opération suivante : Travaux d'aménagements piétonniers rue de la Vallée du Lys, en parallèle avec les travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique dans cette rue.

Un relevé topographique a été réalisé par le bureau d'études GEOPLUS pour connaître les caractéristiques de la zone concernée. La dépense s'élève à 980,00 €.

Un devis a été demandé pour les aménagements à l'entreprise retenue pour les travaux de voirie dans le cadre du groupement de commandes mis en place par la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 28 500.00 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de réaliser les travaux d'aménagement liés à cette opération pour un montant prévisionnel de 29 480, 00 € HT, relevé topographique inclus,
- S'engage à réaliser ces travaux sur l'année 2018 et à les inscrire au budget en section d'investissement,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition des amendes de police pour l'opération susvisée.

- MATERIEL DE DESHERBAGE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Région, dans le cadre du Contrat Régional de Solidarité Territoriale, peut, par l'intermédiaire du Pays Indre et Cher, accorder une subvention à hauteur de 40 % de la dépense, avec un minimum de 2000 €, pour l'acquisition de matériel permettant d'améliorer les pratiques de gestion favorables à la biodiversité, dans le cadre du programme « gestion alternative des espaces publics » (fiche 32 – stratégie régionale pour la biodiversité).

Cette action concerne l'acquisition de matériel permettant la limitation de l'usage des produits phytosanitaires, les économies d'eau, la gestion extensive des surfaces enherbées, la taille douce des haies ainsi que la gestion et le recyclage des déchets verts.

La commune pourrait déposer un dossier pour le projet d'acquisition d'un désherbeur thermique et d'une barre de coupe.

Toutefois, il est nécessaire de produire un plan de gestion différenciée des espaces verts. Ce document qui doit présenter en détail les méthodes d'entretien des espaces publics par secteur, peut être établi par un bureau d'études, assez coûteux, ou en interne. Les agents techniques ont commencé à préparer un document.

Monsieur le Maire propose, si besoin, de s'associer à la commune de CHEILLE, qui envisage également de faire l'acquisition de matériel de désherbage, afin d'avoir un montant total de dépenses minimum de 5000 € HT, nécessaire pour obtenir une subvention.

Des devis ont été demandés à et représentent un montant de€ HT ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de faire une demande de subvention à la Région, par l'intermédiaire du Pays Indre et Cher, pour l'achat de matériel de désherbage thermique.

V – PROJET DE POLE DE SERVICES A LA PERSONNE

Monsieur le Maire fait un point sur l'avancement du dossier de construction de la maison médicale

- Le permis de construire est en phase d'instruction auprès de différents services ; les plans ont été modifiés (surface légèrement réduite, bâtiment rapproché de la rue pour laisser suffisamment de place à une éventuelle extension). Sont en attente les avis de l'architecte des bâtiments de France, de la commission départementale d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite, de la commission

départementale de sécurité incendie, et l'autorisation d'ouverture d'un établissement recevant du public. Toutes ces pièces sont nécessaires pour obtenir l'arrêté de permis de construire.

- Les dossiers de demandes de subventions ont été déposés auprès du Département et de l'Etat. Les services de la préfecture demandent des pièces complémentaires, et notamment l'avis de l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le projet ainsi qu'un engagement écrit des futurs locataires. En fonction des possibilités de subventions, le projet pourrait évoluer vers une maison de santé.

- Après consultation, le bureau d'étude SOCOTEC a été retenu pour la mission de bureau de contrôle pour un montant de 4 190.00 € HT. Le bureau d'études BATEC a été retenu pour la coordination sécurité représentant une dépense de 1 470.00 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2122-21-1 ;

VU l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics et notamment son article 28 ;

VU le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics ;

VU la délibération du 8 novembre 2017 arrêtant le choix de l'architecte chargé de l'élaboration du projet et de la maîtrise d'œuvre, et décidant le lancer les démarches de cette opération

VU la délibération du 7 décembre 2017,

- adoptant le projet et le devis estimatif présenté par le maître d'œuvre,
- autorisant Monsieur le Maire à lancer l'appel d'offres en procédure adaptée,
- sollicitant le Département au titre du FDSR et l'Etat au titre de la DETR pour obtenir des subventions

Après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- de demander au cabinet d'architecte PHI 3 de préparer le dossier pour le lancement de l'appel d'offres sous la forme de la procédure adaptée, et autorise Monsieur le Maire à signer tous les actes et documents nécessaires à la réalisation de cette opération.

- d'aviser les médecins, les infirmières et le kinésithérapeute par courrier de l'avancement du dossier.

VI – QUESTIONS DIVERSES

- FONCTIONNEMENT DES COMMISSIONS

o Commission communication

La commission va être appelée à travailler sur la refonte du site internet et sur l'évolution des modes de communication auprès de la population. Une réunion sera organisée prochainement à laquelle l'ensemble du conseil municipal sera invité.

o Comité de discussion élus et agents

Une première réunion était prévue le 19 février dernier, entre les 4 agents délégués et les 4 élus qui s'étaient proposés pour former un groupe de discussion. Un seul élu était présent avec les quatre

agents. Il a donc été décidé d'annuler la réunion. Une nouvelle date a été fixée, le lundi 19 mars. Monsieur le Maire propose d'ajouter un élu supplémentaire, mais personne ne se propose. Une convocation sera transmise avec demande de confirmation de présence.

- Modification jour commission générale

En raison de nombreuses réunions de la communauté de communes Touraine Vallée de l'Indre, qui se tiennent le jeudi, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le jour des commissions générales au lundi. Cette proposition est acceptée.

- AUTRES QUESTIONS

Sébastien CORNEAU fait part d'une rencontre avec le lotisseur de la Croix Saint Charles, Foncier Aménagement et le paysagiste qui a réalisé les espaces verts de la première tranche du lotissement. Après la plantation au printemps 2017, aucun entretien n'a été réalisé en cours d'année, avec pour conséquence, des végétaux morts, des pelouses et des massifs en mauvais état. L'entreprise s'est engagée à remettre les espaces verts en état avant la rétrocession à la commune au cours de l'année.

Il fait part de difficultés rencontrées avec un habitant qui contacte fréquemment les services de la mairie, pour des remarques et réclamations en tout genre.

Il a rencontré le nouveau président du Club Loisirs et Amitiés, qui l'a informé d'un projet de regroupement avec les anciens de Pont de Ruan et fait part du programme d'activités de l'année. Monsieur le Maire lui a demandé, par courrier, des précisions sur l'évolution de l'association et lui a fait part des modalités de fonctionnement des associations de la commune.

Alain MATIAS a assisté à l'assemblée générale de l'UNC. Il n'y a plus aucun exemplaire du recueil de Dany BOURRY sur les Morts pour la France de la guerre 14-18. Il est proposé d'en faire imprimer quelques exemplaires et de demander à l'école s'il leur en reste.

Dominique DUPOISSON est allée voir l'exposition organisée par la bibliothèque sur le thème du cirque, en partenariat avec l'école. Cette exposition était remarquable, avec la présentation de supports et documents de très grande qualité.

Le spectacle humoristique et de magie « Menteur ? » organisé par la Communauté de communes, samedi dernier, a accueilli plus de 130 spectateurs à la salle des Tilleuls.

Une réunion a eu lieu pour préparer la manifestation sur « les Talents et Savoirs Faire » organisée les 16 et 17 septembre 2018 par la communauté de communes. Chaque commune aura un rôle de médiateur entre l'organisateur et les participants.

Le Comité culture de la CCTVI s'est réuni pour donner un avis sur les dossiers de demande de subvention au titre des « manifestations à rayonnement communautaire » et pour l'organisation de « Rock A PAR » ; cette année, la commune laisse place à d'autres municipalités pour recevoir une étape de ce concours musical.

Carine COGNEAU évoque le recensement de la population et les difficultés rencontrées avec un agent recenseur qui a assuré incorrectement sa mission.

Daniel OUVRARD, tient à souligner, l'initiative des agents techniques qui ont su anticiper le salage des routes suite aux chutes de neige de la nuit dernière.

Eric LOIZON informe que dans le cadre du Comice Agricole, organisé dans le Ridellois en septembre prochain, les agriculteurs seront sollicités pour présenter leur métier et leur matériel. Le traditionnel concours de labour sera organisé dans un champ de la commune.

L'ordre du jour étant épuisé Monsieur le Maire clôture la séance à 21 h 30.

La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 5 avril 2018 à 20 h 00.

LOIZON Eric	
MATIAS Alain	
BLENET Séverine	
CORNEAU Sébastien	
BOURRY Dany	Excusé
CAILLER Aline	
HELIOU Sabrina	
DUPOISSON Dominique	
FORGET Nicole	
COGNEAU Carine	
JUZEAU Patrice	Excusé, donne pouvoir à Eric LOIZON
MUSART Valérie	Excusée
OUVRARD Daniel	
PIEDOUE Eric	Excusé, donne pouvoir à Carine COGNEAU
SEGRETAIN Noémie	Excusée
TESSIER Christophe	
ABELS Grégory	
FROIN Laëtitia	
PINARD Yannick	